

|  |  |
| --- | --- |
| **\\intra.crnormandie.fr\Bureautique\DirComm\Presse\COM PRESSE\logo_r.normandie-portrait-cmjn.jpg** |  |

Le 23 mai 2022

**Une deuxième convention pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique à la Région**

La Région Normandie et le FIPHFP, Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique, vont poursuivre leurs actions en faveur des agents en situation de handicap. Une convention a été signée en ce sens, lundi 23 mai à Caen, par Catherine GOURNEY-LECONTE, Vice-Présidente de la Région Normandie, chargée des affaires générales et des ressources humaines, Sophie BRODIEZ, Secrétaire générale FIPHFP en présence de Cécile REMY-BASTIT, Conseillère régionale de Normandie, chargée du handicap, de Christine ECHELARD, Directrice générale adjointe de la Région Normandie, Ressources Performance Vie et Evolution de la Collectivité et de Sandrine DUCOMBS, Directrice régionale adjointe de la Banque des Territoires.

Dotée d’une enveloppe de près de 1,4 million €, cofinancée par la Région (49 %) et le FIPHFP (51%), cette nouvelle convention triennale permettra d’accompagner la politique handicap au bénéfice des agents régionaux autour de trois axes : recrutement - intégration, maintien dans l’emploi et information, sensibilisation -formations.

La Région Normandie emploie près de 380 agents en situation de handicap (soit 8,71% de l’effectif global : 4 800 agents). Aux côtés du FIPHFP, elle s’engage à poursuivre sa dynamique de recrutement d’apprentis en situation de handicap (minimum de 6 recrutements par an) et à valoriser son engagement en faveur du handicap dès le processus de recrutement, tout en structurant ses actions en faveur du maintien en emploi des agents régionaux.  L’accompagnement des agents, managers et collaborateurs RH à la prise en compte du handicap dans leurs actions au quotidien et à la prévention des discriminations fait partie intégrante de la politique RH de la collectivité en faveur du handicap.

*« Cette nouvelle convention triennale conclue avec le FIPHFP traduit la poursuite de l’engagement de la Région Normandie en faveur de l’inclusion des travailleurs handicapés. Cette démarche s'inscrit dans le cadre du déploiement d'une politique moderne des ressources humaines, ambitieuse et innovante visant à améliorer la qualité de vie au travail et le mieux-être des agents. Elle vise à développer en interne une démarche globale de management durable qui crée les conditions de mieux-être, de sécurité, de santé au travail et d'efficience en agissant tant sur le management, l'environnement de travail, les habitudes de vies ainsi* *que la mise en oeuvre d'actions visant à mieux concilier vie professionnelle et vie privée. »* déclare Catherine GOURNEY-LECONTE.

*« Les Régions de France sont des employeurs conséquents dans la Fonction publique territoriale, avec lesquelles il est important de collaborer en continu sur le handicap. Nous sommes ravis de renouveler notre accompagnement à la Région Normandie pour le recrutement, la formation, et le maintien dans l’emploi des travailleurs handicapés. Un renouvellement de convention est synonyme d’un bilan positif du travail déjà effectué et prometteur pour le futur de la collaboration. »* déclare Sophie BRODIEZ.

**A propos du FIPHFP**

Créé par la loi du 11 février 2005 et mis en place fin 2006, le FIPHFP, Fonds pour l’insertion des personnes handicapées dans la fonction publique, finance les actions de recrutement, de maintien dans l’emploi, de formation et d’accessibilité des personnes en situation de handicap dans les trois Fonctions publiques (ministères, villes, conseils départementaux et régionaux, hôpitaux...). Il intervient sur l’ensemble du territoire et pour tous les employeurs publics en proposant des aides ponctuelles sur sa plateforme en ligne, ou par l’intermédiaire de conventions pluriannuelles avec les employeurs et dans le cadre du programme accessibilité. Depuis sa création, le taux d’emploi national est passé de 3,55 % en 2006 à 5,58 % en 2020.

Le FIPHFP est un établissement public national dirigé par Marc Desjardins : “il est placé sous la tutelle des ministres chargés des personnes handicapées, de la Fonction publique de l’État, de la Fonction publique territoriale, de la Fonction publique hospitalière et du budget” (décret n° 2006-501 du 3 mai 2006). Sa gestion administrative est assurée par la Caisse des Dépôts.

[www.fiphfp.fr](http://www.fiphfp.fr) ½ @FIPHFP

**A propos de La Banque des Territoires**

Créée en 2018, la Banque des Territoires est un des cinq métiers de la Caisse des Dépôts. Elle rassemble dans une même structure les expertises internes à destination des territoires. Porte d’entrée client unique, elle propose des solutions sur mesure de conseil et de financement en prêts et en investissement pour répondre aux besoins des collectivités locales, des organismes de logement social, des entreprises publiques locales et des professions juridiques. Elle s’adresse à tous les territoires, depuis les zones rurales jusqu’aux métropoles, avec l’ambition de lutter contre les inégalités sociales et les fractures territoriales. La Banque des Territoires est déployée dans les 16 directions régionales et les 37 implantations territoriales de la Caisse des Dépôts afin d’être mieux identifiée auprès de ses clients et au plus près d’eux.

Pour la Banque des Territoires, gestionnaire du mandat du FIPHFP en région, cette convention constitue un engagement supplémentaire aux côtés du CHU de Montpellier pour l’élaboration et le développement de sa politique dédiée à l’emploi et au handicap, au bénéfice de territoires plus inclusifs.

[www.banquedesterritoires.fr](http://www.banquedesterritoires.fr) ½  @[BanqueDesTerr](https://twitter.com/BanqueDesTerr?lang=fr)

Contact presse : Emmanuelle Tirilly – tel : 02 31 06 98 85 – emmanuelle.tirilly@normandie.fr